

Séance du 20 mars 2026

Publication sur le site de la ville le : 27/03/2026

Conseillers municipaux en exercice : **29**

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Madame Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 21h30.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Morgan PERRIN, Mme Mélissa GOUTTENOIRE, M. Patrick BORNE, Mme Dominique GUILLEUX, M. Jean REGAZZONI, Mme Claudine PERRIGOT, M. Robert TALLONE, M. Bernard LAPOIRE, M. Jean-Jacques JOBERT, Mme Véronique ECHAUBARD-FERNIOT, M. Bruno DIRAND, M. Fabrice THUMERELLE, M. David PETIT, Mme Nathalie DAMPENON, Mme, Angélique FERNIOT, M. Sébastien BATISTA, Mme Aline WALGRAEVENS, M. Frantz FRENETTE, Mme Emeline DROGREY, Mme Marlyse CURTY, Mme Marie-Sophie IZOPET BEY, Mme Charline CLAUDY, M ; Pascal GIRARDET, M. Yves GROSJEAN, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Stéphane GERBANT, Mme Aline BULTHÉ, Mme Amandine ROUSSEL-GALLE.

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : /

Election des Adjoints

Conformément à l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une liste a été présentée par Monsieur Morgan PERRIN.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	29
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	23
f. Majorité absolue	15

La liste menée par Morgan PERRIN est élue, à la majorité absolue, avec vingt-trois (23) voix.

Les conseillers municipaux élus en qualité d'adjoint sont installés dans l'ordre du tableau suivant. :

1er Adjoint : M. Morgan PERRIN
2ème Adjoint : Mme Mélissa GOUTTENOIRE
3ème Adjoint : M. Patrick BORNE
4ème Adjoint : Mme Dominique GUILLEUX
5ème Adjoint : M. Jean REGAZZONI
6ème Adjoint : Mme Claudine PERRIGOT
7ème Adjoint : M. Robert TALLONE